

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 16 décembre 2010 à 18h30

Absents et excusés : Bernard BAUWENS, Bourgmestre; Michelle DESMETTE et Sébastien WATTECAMPS, conseillers communaux.

En hommage à Carole, épouse de Monsieur le Bourgmestre décédée ce 09 décembre 2010, le Président ff invite l'assemblée à procéder à une minute de silence.

La séance est ouverte à 18 h 31.

Monsieur BOUCAUT, Président ff informe l'Assemblée du contenu du courrier reçu de Madame Inge VERVOTTE, Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, concernant la motion du Conseil Communal contre la suppression de la gare d'Antoing. La Ministre signale qu'il n'y aura pas de fermeture de guichets, ni l'introduction d'un supplément au guichet, et qu'il n'est pas question non plus de la fermeture de gares ou de points d'arrêt.

1. Tutelle - information

Monsieur BOUCAUT informe le conseil communal que sa décision du 26 août 2010 portant augmentation au 1^{er} septembre 2010 de l'indemnité forfaitaire par exhumation et par rassemblement des restes mortels au personnel chargé de ce travail, a été approuvée par le Collège provincial en date du 18 novembre 2010.

Agent traitant : Arlette LINGLIN
Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Impositions communales – modification du règlement taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés

Suite aux nombreux recours introduits devant les tribunaux par les sociétés MEDIAPUB et SIT MEDIA, la motivation du règlement-taxe doit être revue. Il convient d'ajouter dans le préambule les mentions suivantes :

Vu notamment la quantité de déchets importante produite chaque année par la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés sur l'entité d'Antoing ;

Vu notamment le surcoût engendré par la distribution de ces écrits publicitaires, évacués dans des sacs poubelles destinés aux ordures ménagères ;

Vu les quantités de papiers et d'écrits publicitaires déposées dans des parcs à container et générant elles aussi des frais supplémentaires pour la commune ;

Vu la circonstance qu'un certain nombre de ces écrits publicitaires se retrouvent sur les différentes voiries de la Ville d'Antoing ;

Vu le coût supplémentaire d'entretien et de nettoyage de cette voirie ;

Considérant qu'il s'indique d'assurer le financement général de la Commune et de faire reporter tout ou partie des surcoûts ainsi engendrés, par ceux qui en sont à l'origine ;

Il convient également de définir plus précisément les termes de presse régionale gratuite ainsi que les termes « zone de distribution » repris à l'article 1 dudit règlement (les phrases modifiées ou nouvelles sont soulignées) :

- **écrit de presse régionale gratuite** : l'écrit distribué gratuitement selon une périodicité régulière d'un minimum de 12 fois l'an. Cet écrit contient outre de la publicité, du texte rédactionnel d'informations.

Le texte rédactionnel d'information est lié à l'actualité récente, c'est-à-dire contemporaine de la date de distribution de l'écrit, et en relation avec des activités ou des faits intervenant au plus tard dans le mois de la distribution.

Le texte rédactionnel est lié et adapté à la zone de distribution.

On appelle « zone de distribution » le territoire de la commune taxatrice et ses communes limitrophes, soit la Ville d'Antoing, la Ville de Tournai, la commune de Brunehaut, la commune de Rumes, la commune de Péruwelz.

L'écrit publicitaire doit comporter à la fois 5 des 6 informations d'intérêt général suivantes, d'actualité récentes, à savoir :

- les rôles de garde (médecins, pharmaciens, vétérinaires, etc.) installés dans la zone de distribution ;
- les agendas culturels reprenant les principales manifestations de la commune taxatrice et des communes limitrophes, de ses A.S.B.L. culturelles, sportives et caritatives installées dans la zone de distribution ou organisant une activité dans cette zone ;
- des petites annonces de particuliers domiciliés dans la zone de distribution ;
- une rubrique d'offres d'emplois et de formation ;
- les annonces notariales concernant des biens dans la zone de distribution ;
- par l'application de lois, décrets ou règlements généraux qu'ils soient régionaux, fédéraux ou locaux, des annonces d'utilité publique ainsi que des publications officielles ou d'intérêt public, telles que : enquêtes publiques, autres publications ordonnées par les Cours et Tribunaux.

Monsieur BOUCAUT signale qu'il est important de prendre ce genre de mesures car nous recevons de plus en plus de réclamations d'Avocats spécialisés dans en la matière. Il convient donc de se mettre à couvert pour continuer à pouvoir percevoir ces taxes.

Monsieur André VERSCHEURE signale que c'est normal.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Alain BOUCAUT

3. Centre Public d'Action Sociale

Le Président, Monsieur Jean-Pierre RENAUT, présente le budget du CPAS.

« Préambule

« L'année 2011 sera marquée par le début ou la poursuite de nombreux travaux. Après les « menuiseries extérieures, les travaux de chauffage, ventilation et production d'eau chaude « sanitaire, suivront dans la maison de repos et les 15 petites maisons individuelles. De « nouvelles tentures et stores agrémenteront prochainement l'ensemble de la maison de repos « et de nouvelles baignoires adaptées aux besoins de nos résidents seront bientôt installées. « D'autres projets seront également lancés :

« - Ouverture d'un magasin de seconde main dans la Grand'Rue en janvier prochain ;
« - demande de permis d'urbanisme et de subsides pour la construction d'un nouvel ascenseur
« pour la maison de repos ;
« - début des travaux du nouveau centre administratif commun avec la commune ;
« - étude de la construction de 20 maisons dans le cadre de l'ancrage communal.
« Le service titres-services poursuit sa croissance et devrait passer le cap des 15.000 heures de
« prestation. L'année 2009 a vu le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et
« de l'aide sociale augmenter sensiblement (de 59 en janvier 2009 à 78 en décembre 2009 et
« 79 aujourd'hui). Les effets de la crise ne devraient malheureusement pas s'estomper en
« 2011... Les autres services offerts à la population (repas à domicile, taxis social, médiation
« de dettes, ...) sont toujours autant appréciés par celle-ci.

Madame Nelly VERCAUTEREN rentre en séance.

« Le budget 2011

« Le budget est avant tout un acte de prévision reprenant l'estimation de toutes les recettes et
« de toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier
« concerné. Comme le prévoit la loi, il est présenté à l'équilibre pour un montant global de
« 4.380.129,06 € à l'ordinaire et de 287.000 € au budget extraordinaire.

« Le service ordinaire

« En dépenses, pour répondre à la circulaire budgétaire, une indexation de 2,33 % de la masse
« salariale a été prévue. En ce qui concerne l'aide sociale, l'augmentation des dépenses
« envers les bénéficiaires du RIS constatée courant 2009 reste d'actualité (elles s'élèvent à
« 600.000 €). Au niveau de la maison de repos, apparaît la charge de l'emprunt effectué par
« la commune pour les travaux relatifs aux économies d'énergie (comme convenu, le CPAS
« supporte les intérêts de l'emprunt) : après les menuiseries extérieures, les travaux vont se
« poursuivre avec le chauffage, la ventilation et la production d'eau chaude sanitaire. La
« seconde ILA (initiative locale de l'accueil) dans une maison située rue de Crèvecoeur à
« Antoing fonctionne bien. Comme « signalé en préambule, le service titre services poursuit sa
« progression tandis que le service « réinsertion socioprofessionnelle prévoit encore l'engagement
« de 5 personnes sous statut « article 60 au sein du CPAS. Le budget prévoit également la
« poursuite de l'engagement d'un « jeune dans le cadre d'un stage de formation professionnelle.
« En recettes, le premier poste concerne l'intervention communale. Comme convenu, le
« montant a été vu à la baisse à 1.040.859,46 €, soit 100.000 € de moins qu'en 2010. Afin
« d'équilibrer le budget, un prélèvement de 163.158,96 € est consenti sur le fonds de réserve
« ordinaire. Au niveau des points APE, on notera que le CPAS a récupéré 7 points
« injustement supprimés. A noter que les recettes des titres-services apparaissent désormais
« en recettes de transferts comme demandé dans la circulaire.

« Le service extraordinaire

« Les nouveaux investissements prévus du centre consistent principalement en la construction
« d'un nouvel ascenseur et le remplacement partiel du matériel de cuisine. Ces
« investissements seront couverts par voie d'emprunts pour l'ascenseur et supportés par le
« fonds de réserve pour le reste.

« Conclusion

« La crise socio-économique reste d'actualité. Elle a pour conséquence une augmentation des
« demandes d'aide et de revenu d'intégration sociale.
« Nous devons faire face à une hausse de dépenses pour le personnel suite aux nouvelles
« directives ministérielles imposant de doubler le personnel de nuit. Tout le linge de la

« maison de repos sera traité dans nos locaux à partir du 1^{er} janvier 2011. Cela représentera un service de qualité pour nos aînés et une économie importante dans les prochaines années. Le magasin de seconde main ouvrira ses portes en janvier 2011. Les travaux de la maison de repos se poursuivront et seront achevés dans le courant de l'année; le projet de construction de 20 maisons suit son chemin. Les travaux de construction du nouveau centre administratif commun aux services de la Ville et du CPAS devraient également débiter dans le courant de l'année. Merci à l'ensemble du personnel du CPAS pour son travail, sa collaboration et son soutien pour l'amélioration des conditions de vie de notre population »

Monsieur VERSCHEURE questionne le président concernant la légalité d'un point mis à l'ordre du jour du CAS juste avant le vote du budget.

Monsieur RENAUT répond que l'on n'était pas en mesure de faire autrement et que le point a été soumis préalablement à l'accord du Collège Communal.

Monsieur VERSCHEURE constate dans le budget une hausse des frais de justice, il demande pourquoi ?

Monsieur RENAUT signale qu'il y a eu des réunions préalables avant celle-ci, et demande pourquoi le représentant de son groupe n'a pas posé ces questions lors de ces réunions.

Monsieur VERSCHEURE se plaint que le représentant de son groupe n'a reçu la convocation à la dernière concertation que 2 jours ouvrables avant celle-ci.

Monsieur RENAUT répond que ces convocations sont envoyées directement par la Ville et qu'il ne peut répondre.

Monsieur BOUCAUT signale que la question sera posée à la personne qui est chargée de l'envoi ces convocations.

Monsieur VERSCHEURE approuve l'effort consenti par la baisse de la part communale de 100.000 €, mais trouve que le montant de 4.380.12906 € à l'ordinaire reste encore très élevé. Il signale que ce montant est moins élevé notamment dans une commune voisine.

Monsieur RENAUT signale que la commune dont il fait mention ne dispose que de maisons de repos privées, mais n'a pas de maison de repos public comme Antoing. Une journée complète pour un pensionnaire revient à 29 €, on ne trouve en aucun cas ce montant très bas dans des maisons de repos privées.

Monsieur VERSCHEURE parle des suppléments, notamment en matière de protection pour les incontinents.

Monsieur RENAUT signale qu'il n'y a maintenant plus de supplément pour la fourniture de ce genre de produit.

Monsieur VERSCHEURE demande que l'on encourage assez les demandeurs d'emploi.

Monsieur RENAUT lui signale que tous les articles 60 engagés à ce jour ont donné entière satisfaction et qu'en fin de contrat, une aide leur est fournie dans la recherche d'un nouvel emploi.

Monsieur Jean-Bernard VIVIER revient sur le sujet précédent et souligne que c'est un manque de respect envers la personne qui se déplace aux réunions, de lui envoyer les convocations deux jours avant celle-ci.

Monsieur RENAUT signale qu'il n'y a jamais eu de manque de respect envers cette personne, et qu'un effort sera consenti pour envoyer les convocations plus tôt.

Par 13 OUI et 3 abstentions, le Conseil communal approuve les budgets ordinaire et extraordinaire 2011 du CPAS.

Agent traitant : Arlette LINGLIN
Politique responsable : Jean-Pierre RENAUT

4. Fabriques d'églises

a) compte de la fabrique d'église de Calonne

A l'unanimité, le Conseil communal de la Ville d'Antoing émet un avis favorable sur le compte présenté comme suit :

Recettes :

Article 15 – Produits troncs... - pas de pièces

Article 19 – reliquat du compte 2008 – pas d'inscription - suivant tutelle = 9.185,95 €

Pas de montant total de recettes renseigné.

Montant total des recettes = 26.194,42 €

Dépenses :

Article 5 – Eclairage – suivant pièces = 1043,94 € - crédit budget 2009 = 650 €

Article 6 – consommation chauffage – suivant pièces = 2289 € - crédit budget 2009 = 2000 €

Article 6 – consommation eau – suivant pièces = 87,19 € - crédit budget 2009 = 80 €

Article 9 – blanchissage et raccommodage du linge – suivant pièces = 41,05 € - crédit budget 2009 = 40 €

Article 10 – Nettoyement de l'église (produits) – suivant pièces = 150,55 € - crédit budget 2009 = 100 €

MAIS les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées

Article 17 – traitement brut du sacristain – suivant pièces = 1289,04 € et non 1.251,84 €

Article 19 – traitement brut de l'organiste – suivant pièces = 1718,76 € et non 1623 €

Article 26 – traitement brut de la nettoyeuse – suivant pièces = 1718,76 € et non 1678,68 €

Article 35 – entretien et réparation des appareils de chauffage – suivant pièces = 630,59 € et non 630 euros - crédit budget 2009 = 250 €

Article 40 – Abonnement « Eglise de Tournai » - suivant pièces = 213 € - crédit budget 2009 = 200 €

Article 47 – Contributions – suivant pièces = 741,20 € et non 743,20 € - crédit budget 2009 = 550 €

Article 50 c – Avantages sociaux bruts – suivant pièces = 583 € - crédit budget 2009 = 570 €

Article 50 e – assurance loi – suivant pièces = 99,22 € - crédit budget 2009 = 85 €

Article 50 f – assurance RC objective – suivant pièces = 116,03 € - crédit budget 2009 = 85 €

Article 50h – sabam – suivant pièces = 27 € - crédit budget 2009 = 20 €

MAIS les dépenses du chapitre II ne sont pas dépassées

Montant total des dépenses = 16.245,13 € et non 16073,50 €

Excédent = 9.949,29 € et non 934,97 €

b) Modification budgétaire n° 1/2010 de la Fabrique d'église de Fontenoy

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire, avec augmentation de la part communale pour un montant de 2.178 €, principalement due à des travaux au clocher de l'église pour éviter l'intrusion des pigeons qui causent énormément de dégâts.

c) Budget 2011 des Fabriques d'Eglises de Bruyelle, Fontenoy et Maubray

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les budgets suivants :

- Bruyelle = 12.949,30 (suivant calcul commune) suivant fabrique = 12.932,16
- Fontenoy = 10.863,51 euros (suivant calcul commune) suivant fabrique = 9.992,57
- Maubray = 12.634,45 euros (suivant calcul commune) suivant fabrique = 12.634,45

- Péronnes sera présenté au prochain conseil – erreurs dans additions
- Calonne – pas encore présenté car compte a été approuvé à cette séance de conseil
- Antoing – une réunion préalable doit avoir lieu avant présentation

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Viviane DELEPINE

5. Subsides aux sociétés

a) subsides aux sociétés inscrits nommément au budget 2010.

Par 15 « OUI » et 1 ABSTENTION, le Conseil Communal approuve la liste ci-dessous :

Article budgétaire	Organisme	Montant du subside
104 /332/02	ASBL Maison de l'Emploi	5.675,25 €
351 /332/02	Amicale des Sapeurs Pompiers	248,00 €
561 /332/02	ASBL Office du Tourisme	25.443,51 €
56101/332/02	Association des Guides du Pays Blanc	125,00 €
62001/332/01	Fondation rurale de Wallonie	620,00 €
62004/332/01	Les loisirs de l'ouvrier	250,00 €
761 /332/02	ASBL Centre de Jeunes d'Antoing	25.334,19 €
762 /321/02	ASBL Médiathèque	2.200,00 €
762 /332/01	Cotisation Mons 2015	3778 ?50 €
76201/332/02	ASBL Foyer socioculturel	132.621,33 €
76202/332/02	Montbrétia	124,00 €
76203/332/02	ASBL Fontenoy 1745	500,00 €
763 /332/02	Comité des Fêtes	14.000,00 €
767 /332/02	ASBL Centre de Lecture Publique	146.056,29 €
76701/332/02	Comité des Usagers du Centre de Lecture Publique	620,00 €
79090/332/01	Mouvement laïque	250,00 €
832 /332/02	Fondation Roi Baudouin	198,00 €
833 /332/02	Ligue Braille	100,00 €
83301/332/02	SOS Amitiés Antoing	200,00 €

Monsieur André VERSCHEURE souligne l'effort consenti dans le domaine de la culture.

b) subsides aux sociétés sportives

Par 15 « OUI » et 1 ABSTENTION, le Conseil Communal approuve la répartition fixée ci-dessous pour un montant total de 25.000 € :

Football Antoing et Bruyelle	6.400 €
Football de Maubray	5.700 €
Tennis de table de Bruyelle (occup. Jeunes)	1.200 €
Tennis Pays Blanc	1.500 €
Complexe W. Mahieu	5.300 €
Body	400 €
Club de karaté (occup. Jeunes)	700 €
Aérogym (occup. Jeunes)	200 €
Tir à l'arc – St Sébastien	700 €
PYC	300 €
TYC	300 €
Balle pelote Péronnes (occup. Jeunes)	150 €
Balle au fronton	150 €
Cyclotourisme (occup. Jeunes)	200 €
Hockey Péronnes	900 €
Ju-Jitsu (occup. Jeunes)	900 €
TOTAL	25.000 €

Monsieur VERSCHEURE souligne que le sport reste le parent pauvre de la commune. Moins il y a de sport, plus il y a de la délinquance.

Monsieur BOUCAUT signale que les communes voisines ne consacrent elles pas autant de subsides à leurs clubs sportifs.

Monsieur VIVIER signale qu'il serait intéressant de créer un coordinateur pour tous les clubs sportifs, celui-ci assurerait un rôle de relais avec la commune.

Monsieur BOUCAUT signale qu'une réunion sera bientôt prévue pour connaître les besoins des différents clubs.

Monsieur VIVIER signale qu'il n'y a pas que des moyens financiers pour aider le sport. Il y a aussi le facteur humain et technique à prendre en compte. Il évoque également la création d'une piscine réclamée depuis environ 4 ans.

Monsieur BOUCAUT signale que le centre Adeps pourrait être exploité davantage et qu'il a tendance à plus se tourner vers le haut niveau.

Monsieur VIVIER signale que le centre s'ouvre à tous les fédérés de la région et pas uniquement le haut niveau.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Alain BOUCAUT

6. Service incendie – modification du règlement organique

Suite au rapport de Monsieur Eric André, sous-lieutenant, il convient de revoir le règlement organique du service incendie. Chaque Conseiller a reçu préalablement le document comportant les modifications en rouge.

Il convient, notamment, d'ajouter les conditions de recrutement et de promotion des grades suivant : D4 Sapeur pompier professionnel, D5.1 Caporal professionnel et C3 Sergent professionnel.

Monsieur BOUCAUT signale qu'il s'agit d'être prêt pour la réforme prévue, et que tout doit être fait pour faciliter le passage en zone Z.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Eric ANDRE / Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Personnel communal

a) cadre du personnel incendie

En corolaire avec le point ci-dessus et suivant rapport établi par Monsieur Eric ANDRE, Sous-Lieutenant du service incendie, il convient de revoir le cadre du personnel communal.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'ajout des 5 grades suivants dans le cadre du personnel communal qui devient :

4	Sapeurs-pompiers professionnels	D4
1	Caporal ou Sergent professionnel	D5.1 ou D6 ou C3
1	Sous-lieutenant ou Lieutenant professionnel	AP7 ou AP10
TOTAL général		6

b) Statut administratif et statut pécuniaire du personnel incendie professionnel

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les ajouts suivants :

- Les grades suivants, attribués lors d'un recrutement ou d'une promotion, seront ajoutés dans le statut administratif :

D4 Sapeur pompier professionnel
D5.1 Caporal professionnel
C3 Sergent professionnel
AP7 Sous-lieutenant professionnel
AP10 Lieutenant professionnel

- Les grades suivants, attribués lors d'une évolution de carrière, seront ajoutés dans le statut pécuniaire :

D5 Sapeur Pompier
D5.1 Sapeur Pompier
D6 Sapeur pompier / Caporal
AP8 Sous-lieutenant
AP11 Lieutenant

Agent traitant : Eric ANDRE / Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

c) Octroi de l'allocation de fin d'année 2010 au personnel communal

A l'unanimité, le Conseil communal accorde au personnel statutaire, contractuel et contractuel subventionné la prime de fin d'année selon les modalités suivantes. Les statuts et règlement pécuniaire seront adaptés en conséquence (art. 31).

- Partie fixe : 662,70890€ + 7% (minimum 153,0099€indexé et maximum 306,0198€ indexé)
 - Partie variable : 2,5 % de la rémunération annuelle brute basée sur le mois d'octobre
- Période de référence : du 01/01/2010 au 30/09/2010

Ce point est passé en concertation ville – cpas le 22 novembre 2010 et en négociation syndicale le 1^{er} décembre 2010.

Agent traitant : CLEMENT Florence / Magali EVRARD
Politique responsable : BAUWENS Bernard

d) Statut administratif et règles administratives du personnel communal et du personnel communal contractuel.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la modification suivante :

Ajouter dans l'article relatif à la constitution des jurys d'examen :
« Dans la constitution des jurys, les personnes parentes ou alliées jusqu'au 2^e degré inclusivement, ne peuvent faire partie des jurys, ni êtres présentes en qualité d'observateur, tant du côté patronal que du côté syndical ».

La négociation syndicale a eu lieu le 1^{er} décembre 2010.

Monsieur VIVIER signale qu'à la lecture du règlement organique, il n'est pas évident pour les candidats sapeurs-pompiers de satisfaire aux épreuves physiques. Il propose de les aider à préparer cet examen via le centre Adeps.

Monsieur BOUCAUT accueille très favorablement cette proposition.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Intercommunales

a) Intercommunale IGRETEC

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 20 décembre 2010, reprenant les points suivants :

- nominations statutaires
- dernières évaluations du plan stratégique 2008 – 2010
- plan stratégique 2011 – 2013
- modifications statutaires
- désignation du commissaire réviseur
- situation des émoluments – recommandations du Comité de rémunération

b) Intercommunale IPFH

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 20 décembre 2010, reprenant les points suivants :

- a) plan stratégique 2011 – 2013

- b) souscription de parts R d'IEH et d'IGH
- renouvellement du mandat de réviseur 2010 – 2013
- recommandations du Comité de rémunérations
- nominations statutaires

Agent traitant : Martine ROOS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Police administrative

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la modification de l'article 175 du règlement Général de Police comme suit :

Les jours de collecte des déchets sont les suivants :

- Le MARDI pour Bruyelle, Fontenoy, Maubray et Péronnes;
- Le MERCREDI pour Antoing et Calonne

Monsieur DUDANT explique que ce changement est réalisé à la demande de la firme chargée du ramassage, car le regroupement facilite le contrôle des collectes.

Agent traitant : Martine ROOS
Politique responsable : Didier DUDANT

10. Biens immobiliers – brasserie Soufflet

Le Conseil Communal lors de sa séance du 24 novembre 2010 avait approuvé le fait de réaliser une concession de travaux publics sans option d'achat dans le chef de la commune, sur base des plans du permis d'urbanisme; il appartenait ainsi au concessionnaire de se payer avec les loyers, la vente n'étant pas autorisée.

Il s'avère que dans ce cas, aucun promoteur ne sera intéressé par cette formule.

Ce dossier avait été remis à l'ordre du jour de ce Conseil Communal en prévoyant la possibilité au promoteur de vendre.

Monsieur DUDANT signale que la commune est encore en attente d'éléments importants pour ce dossier et propose de soumettre un dossier plus complet à une prochaine séance de Conseil Communal. Il s'agit d'un dossier complexe, il faut donc être prudent dans la marche à suivre.

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord pour le report de ce point à une séance ultérieure.

Agent traitant : Samuël BASSETTO
Politique responsable : Didier DUDANT

11. Loi sur les marchés publics – achat d'une balayeuse pour le service technique

Ce point ne figure pas dans la notice explicative, mais est bien repris dans la convocation.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le cahier spécial des charges, le mode de passation de marché par voie d'appel d'offres général avec publicité européenne et arrête les conditions du marché. L'estimation s'élève à 250.000 € et les crédits sont prévus au budget extraordinaire de 2011.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Didier DUDANT

12. Procès-verbal

Monsieur VIVIER demande que l'on apporte des précisions au point 12 dudit procès-verbal. Il remet une note écrite à y ajouter.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal du 24 novembre 2010 moyennant ajout de la note présentée par Monsieur VIVIER.

Agent traitant : Sonia KENNIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

13. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE revient sur le problème des deux poteaux d'éclairage implantés au milieu du trottoir avenue du Stade. Il trouve que ce n'est pas idéal au point de vue sécurité et que c'est inesthétique. Il signale que faire passer les personnes de l'autre côté de la voirie n'est pas possible car se sont des emplacements réservés aux véhicules.

Monsieur DUDANT signale que la commune sera attentive au problème. De toute façon c'est une obligation pour l'auteur de projet de prévoir le passage des PMR.

Monsieur VIVIER demande s'il peut avoir une réponse à sa question posée à la séance précédente concernant les chemins de remembrement.

Monsieur DUDANT répond que c'est le code de la route qui est applicable pour ces chemins, et qu'il n'y a pas de signalisation particulière. On peut y rouler jusqu'à 90 km/h.

Monsieur VIVIER demande plus de contrôle de la police vu la présence de nombreux déchets. Monsieur BOUCAUT signale que sa demande sera relayée aux services de police.

Monsieur DUDANT répond à Monsieur VINCENT concernant une question écrite reçue sur la commission agricole. Il signale que deux commissions agricoles par an seront prévues dès l'année prochaine. Une réunion a d'ailleurs eu lieu de 15 juin dernier pour les chemins agricoles.

Monsieur VINCENT signale qu'il est important de faire des réunions notamment suite à l'impact de l'extension des carrières, de la zone de St Druon, du projet du Prince de Ligne sur l'agriculture.

Monsieur RENAUT félicite l'Echevin des festivités et les ouvriers communaux pour les éclairages de fin d'année. Il signale que l'on a commencé par les villages et que l'on terminera sur Antoing l'année prochaine.

Monsieur Samuël VINCENT se retire de séance.